Rapports soumis à délibération
Conseil Communautaire du lundi 28 juillet 2025 à 17 heures 30
Salle du Marché Couvert à Avallon

O.J N° 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

Rapporteur : le Président
Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Le Président informe que la prochaine réunion du Bureau communautaire aura lieu le mercredi 17 septembre 2025 à 17 heures 30 au siège de la CCAVM.
- Le Président informe que la prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu le lundi 29 septembre 2025 à 17 heures 30 au marché couvert à Avallon.
- Le Président fait part des différentes subventions obtenues non inscrites au budget.
- Concernant le FPIC, le Président informe qu'il propose de conserver la répartition de droit commun entre l'EPCI et ses communes membres.
- Le Président informe que l'inauguration du Pôle technique intercommunal aura lieu le mercredi 27 août 2025 à 18 heures 30.

O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Il est rendu acte des décisions prises par le Président en application de ses délégations de pouvoir.

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il est rendu acte des décisions prises par le Bureau communautaire en application de ses délégations de pouvoir.

O.J N° 5 : ORGANES DÉLIBÉRANT DES EPCI

2025-82 **Organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre**

Rapporteur : le Président
Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 6 : EAU ET ASSAINISSEMENT

2025-83 **Compétences « alimentation en eau potable et assainissement collectif des eaux usées »**

Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO
Délibération : adoptée à la majorité des voix *(57 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre)*

O.J N° 7 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

Syndicat mixte du Grand Site de Vézelay *(Rapporteur : Monsieur Hubert BARBIEUX)* : Monsieur Hubert BARBIEUX, Président du Syndicat mixte du Grand Site de Vézelay, présente l'état d'avancement de la démarche en cours, en vue de solliciter et d'obtenir le label « Grand Site de France ».
Le Conseil communautaire prend acte de cette présentation.

2025-84 **Office de tourisme intercommunal du Grand Vézelay « renouvellement partiel du Comité de Direction »**

Rapporteur : le Président
Délibération : *Collège des élus :* Monsieur Serge NASSELEVITCH (titulaire) et Monsieur Angelo ARENA (suppléant) ont obtenu 53 voix *(7 bulletins blancs ou nuls, 60 votants (Madame Nathalie MILLET ne prenant pas part au vote)).*
Collège des prestataires et professionnels du tourisme : Madame Pauline CLÉRIN (titulaire) et Monsieur Emmanuel REGNAULT (suppléant) sont cooptés, à l'unanimité.

O.J N° 8 : RÉVISION DES STATUTS

2025-85 **Révision des statuts**

Rapporteur : le Président
Délibération : adoptée à l'unanimité (2 abstentions)

O.J N° 9 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

2025-86 **Plan de mobilité simplifié- Arrêt du projet**
Rapporteur : Monsieur Didier IDES
Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 10 : FÉDÉRATION EAUX PUISAYE FORTERRE

2025-87 **Retrait de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA) de la Fédération Eaux Puisaye Forterre et transfert de la compétence Eau potable sur le territoire d'Escamps à la CAA au 1er janvier 2027**

Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO
Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 11 : AFFAIRES FINANCIÈRES

2025-88 **Décision modificative n°2025-3 du budget principal 2025**

Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE
Délibération : adoptée à l'unanimité

2025-89 **Décision modificative n°2025-2 du budget autonome 2025 « gestion du service des déchets ménagers et assimilés »**

Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE
Délibération : adoptée à l'unanimité

2025-90 **Décision modificative n°2025-1 du budget annexe 2025 « gestion du service Petite enfance – Enfance-Jeunesse »**

Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE
Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 12 : RESSOURCES HUMAINES

2025-91 **Créations de postes pour accroissement temporaire d'activités**

Rapporteur : le Président
Délibération : adoptée à l'unanimité